

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2021****L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE DIX-NEUF OCTOBRE,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 13 octobre 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Céline VÉRON, Nicole BERNARDIN, William GALLEY, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUVEAU, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

**OBJET : Finances - Budget annexe Gaston Birgé – Ajustement de la provision pour risque**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° DEL-2020-096 du 21 octobre 2020, le Conseil d'Administration a ajusté une provision pour risque à hauteur de la dette cumulée d'un résident s'élevant à 44 679,72 €.

La situation de ce résident a depuis évolué. Ainsi, Madame la Chef comptable de la Trésorerie Angers Municipale a sollicité l'admission en non-valeur de sa dette à hauteur de 40 868,08 €. Après délibération du Conseil d'Administration sur cette admission en non-valeur, la provision la concernant n'aura plus lieu d'être.

Ainsi, il convient d'effectuer une reprise sur la provision à hauteur de son montant total, soit 44 679,72 €.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise, à l'unanimité, la réalisation d'une reprise de 44 679,72 € sur la provision réalisée en octobre 2020.

Cette opération sera imputée en recette de fonctionnement au groupe 3 « Produits financiers et produits non encaissable », article 7817 « Reprise sur dépréciations des actifs circulants ».

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

Accusé de réception en Préfecture  
049-264901158-20211019-DEL-2021-105-DE  
Date de transmission : 22/10/2021  
Date de réception en Préfecture : 22/10/2021

